

différents endroits du pays. J'ai à l'idée un cas qui se présente dans ma propre circonscription, à un endroit appelé Emerson, où deux hommes de la gendarmerie se trouvent stationnés. J'en parle au ministre parce que la chose m'a été signalée par les citoyens de la région. Ces gens font beaucoup de besogne pour le compte du département du revenu, comme par exemple la recherche d'alambics chez les particuliers et ainsi de suite, et je suis porté à croire qu'ils feraient un travail beaucoup plus utile si on leur fournissait une petite automobile pour les besoins de leur service.

L'hon. M. CANNON: On se procurera des automobiles à mesure que les circonstances l'exigeront.

M. HANSON: Se sert-on dans le moment de membres de la gendarmerie pour la répression de la contrebande, et dans l'affirmative, à quels endroits? Pendant que j'ai la parole, je dois également appeler l'attention du ministre sur la nécessité d'envoyer une équipe de la gendarmerie le printemps prochain, si le service de répression n'est pas encore doté d'un personnel à ce temps-là, dans le comté de Kent (N.-B.), où la contrebande des spiritueux se pratique sur une grande échelle.

L'hon. M. CANNON: Un certain nombre d'agents de la gendarmerie ont été assignés au service des douanes l'été dernier, et ils sont encore à l'emploi de ce département, mais le nombre en va diminuant. Mon honorable ami se rappellera que la Chambre a voté hier une somme importante pour l'organisation du service de répression et nous espérons que le ministère des Douanes fera son affaire de tout le service de répression, ce qui mettra la gendarmerie à cheval plus en mesure de se consacrer aux fonctions qui lui sont attribuées et ce, d'une manière exclusive.

M. KENNEDY: Je désire savoir du ministre si la Chambre songe à lever la séance bientôt, car il est deux heures.

L'hon. M. CANNON: Je dirai à mon honorable ami qu'un excellent moyen de hâter la fin de la séance serait de coopérer à l'adoption de mes crédits.

M. KENNEDY: C'est ce que je ne saurais dire. Quelques-uns parmi nous sont sur les lieux depuis neuf heures ce matin, et nous sommes fatigués.

M. WOODSWORTH: Je veux simplement faire connaître une fois de plus l'attitude que j'ai prise en ces dernières années; il me semble qu'il y a superposition inutile des services fédéraux et provinciaux. Je ne saurais dire s'il y a réellement lieu de stationner la gen-

darmerie à cheval dans les limites des territoires organisés. Je me souviens d'un discours que prononçait, il y a un an ou deux, M. Brownlee, le premier ministre d'Alberta, et dans lequel il se plaignait de la présence de ces agents dans ce district. Je voudrais savoir pour quelle raison, à la suite d'une protestation de cette nature, le gouvernement fédéral continue de stationner la gendarmerie à cheval dans les provinces organisées.

L'hon. M. CANNON: La question de savoir comment organiser l'administration de la justice et le service de police dans les provinces est à l'étude en ce moment. J'ai discuté l'affaire avec les autorités provinciales et mon honorable ami peut compter que, moyennant la coopération des autorités fédérales et des provinces, nous élaborerons les meilleures méthodes possibles en vue de maintenir les deux dans leur propre juridiction.

M. WOODSWORTH: Le solliciteur général ne reconnaît-il pas que beaucoup de services empiètent les uns sur les autres?

L'hon. M. CANNON: Cet état de choses a existé.

(Le crédit est adopté.)

Pensions aux familles de certains membres de la troupe qui ont perdu la vie alors qu'ils étaient en service:—

Mme Mary Emma Bossange.. . .	\$457 50
Mme Margaret Johnston Brooke..	823 55
Mme Margaret Cox.. . . . .	501 75
Mme Elizabeth Fitzgerald.. . . .	525 00
Mme Mabel Forbes.. . . . .	411 75
Mme Myrtle L. Richards.. . . . .	756 00
Mme Amy Lillian Searle.. . . . .	408 09
Mme Elizabeth Willmet.. . . . .	54 90

M. QUINN: Le ministre pourrait-il nous expliquer cette diminution de \$43.75 dans l'allocation destinée à madame Elizabeth Fitzgerald?

L'hon. M. CANNON: Un de ses enfants a atteint un certain âge et la pension servie à la veuve et à ses enfants est calculée en conséquence.

M. ROSS (Kingston): Quelle est la raison de la diminution.

L'hon. M. CANNON: Les enfants sont plus vieux.

(Le crédit est adopté.)

Pour aider à la suppression de la traite des blanches, \$2,500.

M. WOODSWORTH: Que peut-on faire avec \$2,500?

L'hon. M. CANNON: Cette somme sert aux frais nécessaires en certains cas où la gendarmerie à cheval doit s'occuper de la traite des blanches. Elle n'est pas considérable, parce